Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200011062-20251209-7122025DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 02/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn. Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 7.12/2025 : AVENANT 1 MARCHE DE TRAVAUX – LOT 9 CLOISONS ISOTHERMES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2.07/2024 du 23 juillet 2024 portant attribution des marchés de travaux, pour la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Vu la proposition d'avenant au marché de travaux du lot n° 9 – Cloisons isothermes présenté par la Maîtrise d'œuvre en date du 08/12/2025, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot ;

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 pour prendre en compte les modifications du lot n° 9 – Cloisons isothermes afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADMET les plus-values et moins-values du lot n° 9 – Cloisons isothermes pour un montant de – 65,00 € HT soit – 78,00 € TTC ;**
- **MODIFIE le montant de l'attribution du lot n° 9 – Cloisons isothermes de 12 800,00 € HT à 12 735,00 € HT, comme stipulé dans le tableau ci-dessous :**

	TOTAL	Commerces TVA 20 %
Montant initial HT	**12 800,00 €**	**12 800,00 €**
Avenant n° 01	**- 65,00 €**	**- 65,00 €**
Montant total HT	**12 735,00 €**	**12 735,00 €**
TVA	**2 547,00 €**	**2 547,00 €**
Montant TTC	**15 282,00 €**	**15 282,00 €**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 09 DEC. 2025
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 09 DEC. 2025

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE DE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)